



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 7 FEVRIER 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-009 / 7-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 1^{er} février 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : J. FORTE, A. GERVASI, R. REVIL.

Le secrétaire de séance désigné est Anthony MOREAU.

OBJET : FINANCES : Modification de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement n° 24 « Centre Social Charles Béraudier » pour l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment et du confort thermique du bâtiment

Rapporteur : Michaël De Jaham

EXPOSE : Par délibération du 1^{er} avril 2015, dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement, la ville décidait d'ouvrir une autorisation de programme/crédits de paiement pour l'amélioration des performances énergétiques et du confort thermique du centre social Charles Béraudier. Sa durée a été fixée à 4 ans, de 2015 à 2018, et son montant de 885 000 euros

Chaque année, le conseil municipal décidait de modifier l'autorisation de programme en prenant en compte les évolutions des recettes éventuelles ainsi que les réalisations des années antérieures.

Des économies prévisionnelles pouvant être faites sur certains postes de dépenses de l'opération pour l'année 2018 estimées à hauteur de 30 000 euros, il y a lieu d'apporter une modification des dépenses annuelles conformément au tableau joint.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale en date du 29 janvier 2018;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De modifier l'opération de programme dénommée « Centre Social Béraudier » en modifiant les montants pour la prévision budgétaire du budget primitif 2018. Les caractéristiques de cette opération de programme sont les suivantes :

- * **Autorisation de programme** : Centre Social Charles Béraudier
- * **Imputation budgétaire** : 90 63 - Budget principal
- * **Montant de l'autorisation** : 855 000,00€ TTC
- * **Niveau de vote des crédits** : article (opération n° 24)

Répartition des crédits de paiement et de recette :

Articles	Libellés	2015 Réalisation	2016 Realisation	2017 Prévision	2018 Prévision	TOTAL GENERAL
DEPENSES						
2313	Travaux	85 887,67 €	285 339,10 €	318 773,23 €	165 000,00 €	855 000,00 €
TOTAL DEPENSES		85 887,67 €	285 339,10 €	318 773,23 €	165 000,00 €	855 000,00 €
RECETTES						
1321	Subvention Etat	0,00 €	0,00 €	40 890,13 €	26 149,00 €	67 039,13 €
1323	Subvention département	79 000,00 €	36 300,00 €	115 700,00 €	0,00 €	231 000,00 €
	Auto financement	6 887,67 €	249 039,10 €	162 183,10 €	138 851,00 €	556 960,87 €
TOTAL RECETTES		85 887,67 €	285 339,10 €	318 773,23 €	165 000,00 €	855 000,00 €

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** à l'**UNANIMITÉ** (33 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien Polat
Julien POLAT